

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 15/12/2017

Reçu en préfecture le 15/12/2017

Affiché le

ID : 033-213301955-20171207-322017-DE

N° : 32/2017

Objet : Réhabilitation des anciennes écoles – Choix du Maître d'Œuvre

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 12 - Votants : 14 - Pour : 14- Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Dominique MARROT qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Patrick BAYLET qui a donné procuration à Roseline PIGANIOL, Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Claudine MAILLOU.

Convocation du 29 novembre 2017.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 08 novembre 2017 à 19h00 pour examiner les offres relatives à la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation des anciennes écoles.

4 cabinets d'architectes ont été consultés :

M. Jean –Luc ARQUEY – Marmande (Lot-et-Garonne)

M. David BLASQUEZ – Saint Macaire (Gironde)

Mme Marie LAGROYE – Marmande (Lot et Garonne)

M. Christian PRADAL – Langon (Gironde)

Nombre de plis reçus dans les délais : 1 – hors délai : 0

Nombre de lettres de refus de participation à cette consultation : 2

Nombre d'architectes n'ayant pas répondu : 1

Après examen, la commission considère que l'offre présentée par M. Christian PRADAL est conforme aux attentes de la collectivité en ce qui concerne :

- Les références du cabinet,

- L'expérience dans ce domaine,

- le pourcentage des honoraires applicables : 8 % pour la mission complète de maîtrise d'œuvre avec visa des études d'exécution et 1 % pour la mission OPC (Ordonnancement Pilotage Chantier).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de la commission d'appel d'offres de confier le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes de M. Christian PRADAL à Langon (Gironde).

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 12 décembre 2017.

Le Maire,
Jean Pierre BAILLÉ.

